

SECRETARIAT GENERAL



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DE
LA PLAINE DE LA LERABA (PAVAL)

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) EXPERT(E) EN
APPUI INSTITUTIONNEL POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DE
LA PLAINE DE LA LERABA (PAVAL)**

Secteur : Agriculture

N° SAP du Projet : P-BF-A00-012

Référence de l'accord de financement : No du Don FAD : 2100155040167 du 09 octobre 2021

1. Le Gouvernement du Burkina Faso a obtenu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du Projet d'aménagement et de valorisation de la plaine de la Léraba (PAVAL), et a l'intention d'utiliser une partie de ces ressources afin de financer les contrats du personnel-clé complémentaire dudit projet dont un(e) Expert(e) en Appui Institutionnel (EAI).
2. L'expert(e) en appui institutionnel est chargé(e) d'assurer la dynamique organisationnelle et la structuration des acteurs sur la plaine aménagée, de préparer et apporter son concours aux réflexions engagées pour la mise en place et l'opérationnalisation d'une agence chargée de la gestion des infrastructures hydrauliques ou hydro-agricoles incluant le barrage, et de préparer et apporter son concours aux réflexions sur les innovations sociales et institutionnelles entourant l'aménagement de la plaine de la Léraba (fichier agricole, pôle de croissance, etc.).
3. Placé sous l'autorité du chargé du projet, l'expert (e) en appui institutionnel est chargé de :
 - Sur la mise en place des coopératives agricoles, des comités des usagers, des comités des irrigants et leur conformité aux textes en vigueur :
 - Appuyer de façon transversale l'UGP dans la mise en œuvre des activités menés du PAVAl dans le cadre de la mise place et de la mise en conformité des coopératives agricoles, des comités d'irrigation et d'éventuelles associations d'usagers de l'eau avec les textes en vigueur ;
 - Conduire des diagnostics les contraintes socio-culturelles dans le fonctionnement internes des Organisations Paysannes (OP) de la plaine d'une part et entre ces OP et les structures d'encadrements techniques ;
 - Dresser un diagnostic des capacités organisationnelles actuelles au niveau de la plaine aménagée à même d'appréhender les capacités actuelles en matière de gestion hydraulique du périmètre ;

- Initier des mesures correctives devant permettre d'améliorer la fonctionnalité des OP et des comités d'irrigants de la plaine aménagée et d'appuyer la structuration des OP et des comités d'irrigants sur l'extension de 1000 ha de périmètre aménagé sur la plaine dans son ensemble ;
- Initier des activités de renforcement des capacités pour la bonne gestion du périmètre irrigué dans son ensemble incluant les aménagements existants et les futurs aménagements, de concert avec les OP, comités d'irrigants et éventuelles associations d'usagers de l'eau ;
- Travailler en étroite collaboration avec à la Direction régionale de l'agriculture, des aménagements hydro-agricoles et de mécanisation des Cascades dans le cadre de l'appui à la mise en place des coopératives et à leur conformité suivant les textes en vigueur.
- Sur la mise en place d'une Agence chargée de la gestion des ouvrages hydrauliques sur la plaine aménagée de Douna
 - Contribuer à la réflexion globale pour la mise en place d'une agence sur la plaine chargée de la gestion des ouvrages hydrauliques au regard de l'envergure de l'aménagement escompté et des ouvrages prévues ;
 - Proposer des termes de référence pour la création et l'opérationnalisation d'une agence de gestion des ouvrages sur la plaine de Léraba à envisager par le Ministère de l'agriculture ;
 - Participer à l'élaboration du cadre institutionnel devant régir le fonctionnement de cette agence en lien avec les textes en vigueur, notamment les textes nationaux régissant les plaines agricoles, le Décret 2021-0365 /PRES/PM/MAAHM portant organisation du Ministère de l'agriculture, des aménagements hydro-agricoles et de la mécanisation, etc.);
- Concernant la réalisation des études de faisabilité d'un pôle de croissance dans la région des Cascades.
 - Contribuer à l'élaboration des termes de référence pour la réalisation des études sur la faisabilité d'un pôle de croissance dans la région de concert avec la Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) du Ministère de l'agriculture et les structures compétentes du Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID) ;
 - Assurer le suivi de la réalisation l'étude de faisabilité d'un pôle de croissance dans les Cascades ;
 - Contribuer à la réflexion et à la dynamique globale engagée pour l'étude de faisabilité ;
 - Assurer un suivi des actions y afférentes et rendre compte auprès du Chargé du PAVAL.
- Contribuer à l'exécution performante des activités du projet
 - Appuyer d'une manière générale les compétences et les énergies indispensables pour assurer la durabilité du périmètre aménagé ;
 - Contribuer à la réflexion et à la dynamique globale de l'UGP pour une gestion efficace et efficiente du périmètre irrigué et des activités du projet, en faisant régulièrement des bilans de situation et des propositions opérationnelles pour faire face aux difficultés rencontrées ;
 - Contribuer à la gestion des conventions signées avec les partenaires externes dans le domaine d'appui institutionnel ;

- Représenter le Chargé de Projet en tant que de besoin.
- Exécuter toute autre tâche en lien avec l'expertise appui institutionnel.

4. L'expert appui institutionnel sera basé(e) à Douna, Chef-lieu de la Commune de Douna, Province de la Léraba dans la Région des Cascades. Les conditions d'emploi seront précisées dans un contrat sur la durée du projet avec l'obligation d'une évaluation annuelle satisfaisante des performances du titulaire du poste comme condition de la poursuite du contrat d'une année à l'autre.

5. L'expert appui institutionnel devra avoir le profil suivant :

- **Qualifications :**
 - Être titulaire d'un diplôme de BAC+4 ans au minimum dans les domaines de l'agronomie, du génie rural, en hydraulique agricole et de la gestion des systèmes irrigués ;
- **Expérience :**
 - Posséder au moins 8 ans d'expérience professionnelle avérée dans le domaine du développement agricole et rural dont au moins 5 ans d'expériences spécifiques dans la gestion des aménagements hydro-agricoles dont au moins un périmètre irrigué collectif de plus de 200 ha gravitaire ;
 - Justifier d'au moins une (01) expérience similaire d'appui à la gestion durable d'un ou de plusieurs périmètres irrigués gravitaire collectifs publics, dans le cadre de projets ou de programmes de développement financés par l'Etat ou par des bailleurs bi ou multilatéraux ;
- **Aptitudes :**
 - Être apte à travailler de façon autonome dans un esprit d'équipe et faire preuve de créativité et d'innovation ;
 - Avoir une compréhension effective des problématiques relatives à la gestion et la mise en valeur des aménagements hydro-agricoles sur les grandes plaines aménagées. La connaissance des pratiques de l'environnement institutionnel des grandes plaines agricoles et des agropoles serait un avantage ;

6. Le Directeur des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture, des aménagements hydro-agricoles et de la mécanisation invite les Consultants individuels à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants individuels intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations, notamment :

- Une lettre de motivation adressée à Monsieur le Ministre de l'agriculture, des aménagements hydro-agricoles et de la mécanisation ;
- Un Curriculum Vitae (CV) actualisé, daté et signé faisant ressortir les diplômes, l'expérience professionnelle générale, l'expérience professionnelle spécifique ainsi que les références de prestations similaires ;
- Une Note de présentation (sous forme de tableau joint en annexe du CV) des références d'expériences spécifiques et de prestations similaires du candidat faisant ressortir au moins pour chaque prestation, les informations suivantes : (i) l'intitulé/l'objet de la mission ou du poste, (ii) le nom, l'adresse et les contacts du client ou de l'employeur, (iii) le pays de réalisation des prestations ; (iv) l'année de réalisation y compris les dates de début et fin de la mission ; (v) les activités/tâches réalisées; et toute autre information jugée pertinente sur les prestations réalisées ;
- Une copie du diplôme requis ;

- Une copie des attestations de travail ou des attestations de bonne exécution permettant de justifier les expériences professionnelles du consultant (expérience générale et expérience spécifique).

7. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement, édition d'octobre 2015, disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

8. La procédure de sélection comportera deux étapes successives :

Etape 1 : Phase d'établissement d'une liste restreinte des candidats qualifiés, c'est à dire répondant aux exigences de qualification sur la base des critères suivants :

- Exigence de diplôme : Être titulaire d'un diplôme universitaire BAC+4 ans au minimum dans les domaines de l'agronomie, du génie rural, de l'hydraulique agricole ou de la gestion des systèmes irrigués.
- Exigence d'expérience professionnelle générale : Avoir au moins huit (08) ans d'expérience professionnelle avérée dans le domaine du développement agricole et rural.
- Exigence d'expérience professionnelle spécifique :
 - Justifier d'au moins cinq (5) ans d'expériences spécifiques dans la gestion des aménagements hydro-agricoles sur des périmètres collectifs de plus de 100 ha d'un seul tenant ;
 - Justifier d'au moins une (01) expérience similaire de mission d'appui à la gestion durable d'un ou de plusieurs périmètres irrigués collectifs publics, dans le cadre de projets ou de programmes de développement financés par l'Etat ou par des bailleurs bi ou multilatéraux.

9. Tous les candidats qui satisfont aux exigences de qualification ci-dessus mentionnés seront retenus sur la liste restreinte aux fins d'évaluation et de comparaison de leurs CV afin de retenir le consultant le plus qualifié pour la mission. La liste restreinte comportera au minimum trois (3) candidats qualifiés pour la mission.

Etape 2 : Evaluation et comparaison des CV des candidats de la liste restreinte sur la base de la grille d'évaluation ci-dessous en vue de retenir le candidat le plus qualifié pour le poste :

▪ **Qualification générale : 30 points**

- Diplôme requis : 10 points
 - BAC+4 dans l'un des domaines requis : 8 points
 - Au-delà de BAC+4 dans l'un des domaines requis : 10 points
- Expérience professionnelle générale : 20 points.
Au moins huit (08) ans d'expérience professionnelle avérée dans le domaine du développement agricole et rural :
 - Huit (08) ans : 18 points
 - Au-delà de 08 ans = 1 point par année d'expérience supplémentaire.

▪ **Adéquation pour la mission : 70 points**

- Expériences spécifiques dans le domaine des aménagements hydro-agricoles sur des périmètres irrigués collectif d'une superficie d'au moins 100 ha d'un seul tenant : 40 points *Deux (2) points par année d'expérience entre 1 et 5 ans ; et au-delà de 5 ans, cinq (5) points par année d'expérience.*
- Expériences similaires de mission d'appui à la gestion durable d'un ou de plusieurs périmètres irrigués collectifs publics, dans le cadre de projets ou de programmes de développement financés par l'Etat ou par des bailleurs bi ou multilatéraux: 30 points *Trois (3) points par mission réalisée.*

En cas d'égalité de points, la préférence sera accordée au candidat qui justifie du plus grand nombre d'années d'expérience en qualité d'expert en appui institutionnel dans le cadre de projets ou de programmes financés par la Banque africaine de développement.

Conformément aux règles et procédures d'acquisition de la Banque africaine de développement, seules les qualifications individuelles des consultants pour des prestations antérieures seront prises en compte pour l'évaluation des CV.

Les dossiers de manifestation d'intérêts rédigés en langue française en un (01) original et trois (03) copies devront être transmis ou déposés sous pli fermé, à l'adresse ci-dessous au plus tard **le Mercredi 28 juillet 9 heures 00**, avec la mention « **Recrutement d'un (une) Expert (e) en Appui Institutionnel (EAI) pour le Projet d'Aménagement et de Valorisation de la Plaine de la Léraba (PAVAL)** ».

Adresse de dépôt des manifestations d'intérêts :

*Secrétariat de la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles et de la Mécanisation
03 BP 7010 Ouagadougou 03, sise à OUAGA 2000, en face de la CARFO et à 100 mètres de l'Ambassade des Etats Unis
Téléphone : 25 49 99 00 à 09 / poste 4019
E-mail : dmpmaah@gmail.com*

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires y compris les termes de référence de la mission, à l'adresse ci-dessous et aux jours ouvrables de **7h 30mn à 12h 30mn** et de **13h 30mn à 15h 30mn** :

**Secrétariat de la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles et de la Mécanisation
03 BP 7010 Ouagadougou 03, sise à OUAGA 2000
Téléphone : 25 49 99 00 à 09 / poste 4019
E-mail : dmpmaah@gmail.com**

Le Directeur des Marchés Publics

Moussa Roch KABORE